ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 32

présenté par Mme Adam et Mme Gosselin-Fleury

ARTICLE 4 TER

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de leurs membres »

les mots:

« des membres de ces commissions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.